

Sprott Power Corp.
Royal Bank Plaza, South Tower
200 Bay Street Suite 2750, P.O. Box 90
Toronto, Ontario M5J 2J2
Telephone: 416 943-8099



Le 8 janvier 2013

Madame Hélène Desmeules, chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Étude d'impact sur l'environnement – Parc éolien de Saint-Philémon
Configuration privilégiée – Éolienne 8
V/Réf. 3211-12-191
N/Réf. 1110001-AV2**

Madame,

Dans le contexte de l'évaluation des impacts environnementaux du projet de parc éolien de Saint-Philémon, Parc éolien Saint-Philémon S.E.C. souhaite vous informer qu'il accepte la proposition du comité de concertation éolien de Saint-Philémon. Proposition également appuyée par une résolution du conseil municipal de Saint-Philémon le 17 décembre dernier, ci-jointe.

Modification de la localisation du site alternatif

Des consultations se sont poursuivies avec les représentants du comité de concertation éolien de Saint-Philémon, notamment lors de la première rencontre du comité de liaison du projet qui a eu lieu le 6 décembre 2012. Une des principales demandes du comité de concertation lors de cette rencontre était que l'initiateur choisisse la position alternative 8A comme position formelle à privilégier dans le projet de parc éolien de Saint-Philémon.

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Philémon, tenue le 17 décembre 2012, les élus ont appuyé à l'unanimité la proposition du comité de concertation à l'effet que la position 8A, présentée dans le volume 4 de l'étude d'impact sur l'environnement, soit dorénavant qualifiée dans le devis du projet comme la position formelle no 8 (résolution ci-jointe).

L'initiateur, composé de Sprott Power Corp., de la MRC de Bellechasse et de la municipalité de Saint-Philémon, approuve cette proposition du comité de concertation qui s'avère positive pour le projet. La carte du projet ci-jointe a été mise à jour en localisant la position privilégiée pour l'éolienne 8 et un site alternatif.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, Madame, nos plus cordiales salutations.



Rahim Rawji, chargé de projet
Sprott Power Corp.

www.sprotpower.com

- p. j. Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Philémon, tenue le 17 décembre 2012 - 12-12-32 - Projet éolien communautaire - Éolienne numéro 8
Carte Infrastructures du projet - Configuration privilégiée
- c. c. M. Luc Nolet, conseiller en communication, BAPE
M. Clément Fillion, directeur général, MRC de Bellechasse
M. Daniel Pouliot, maire, municipalité de Saint-Philémon
M. Georges-Octave Roy, président, comité de concertation éolien de Saint-Philémon
M^{me} Marjolaine Castonguay, présidente et directrice générale, PESCA Environnement



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Philémon, tenue le 17 décembre 2012 à 20h00 au complexe municipal sis au 1531, rue Principale à Saint-Philémon, où étaient présents les conseillers(ères) suivants : France Gagnon, Yolande Noël, Benoit Jr Talbot, Christian Labrecque, Jean-Yvon Roy et Marylène Prévost. Tous formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Daniel Pouliot. Madame Diane Labrecque, directrice générale et sec.-très. est aussi présente.

12-12-32 **PROJET ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE – ÉOLIENNE NUMÉRO 8**

Attendu que le conseil municipal a adopté le 4 avril 2011, la création du comité de concertation éolien; lequel était une instance de concertation concernant le projet de parc éolien communautaire à St Philémon et composé d'une part du maire et d'un conseiller municipal et d'autre part de 3 représentants du rang St Isidore et de 3 représentants de la 281 sud;

Attendu que lors des discussions sur les mesures d'atténuations de ce comité des représentants des promoteurs ont régulièrement participé aux échanges;

Attendu que l'avis préalable du premier devis de positionnement des éoliennes du projet comportait 12 éoliennes de 2 mégawatts;

Attendu que le promoteur a décidé d'utiliser un type d'éoliennes de 3 mégawatts, réduisant ainsi le nombre d'éoliennes requises à 8, et que le devis présenté impliquait 5 éoliennes du côté de la frontière avec St Paul et 3 du côté de la route 281 sud;

Attendu que le promoteur a ultérieurement décidé de proposer au Ministère de l'environnement et du développement durable (MDDEP) un devis avec 3 éoliennes du côté de la frontière avec St Paul et 5 du côté de la route 281 sud;

Attendu que les discussions au sein du comité de concertation éolien ont porté notamment sur l'éloignement de l'éolienne no 8 située à environ 1,15 km de la 281 sud et que ces discussions ont permis d'identifier parmi les 12 positions du devis initial du projet, une position alternative dite 8A située du côté de la frontière avec St Paul, mais à l'intérieur des positions des 3 autres éoliennes déjà proposées au MDDEP ;

Attendu que cette position alternative 8A se justifiait pour les raisons suivantes :

- La première éolienne du côté de la 281 sud devient l'éolienne no 7 qui se situe alors à environ 1,5 km et se situe un peu plus bas et un peu plus à l'arrière du sommet de la montagne, donc moins visible;
- La première éolienne du côté du rang St Isidore demeure située à environ 2,3 km de ce rang;
- La position alternative 8A n'est à peu près pas visible de Appalaches SPA Lodge;

- La position alternative 8A a pour effet d'équilibrer le nombre d'éoliennes à 4 du côté de la frontière avec St Paul et à 4 du côté de la route 281 sud;
- La position alternative 8A permet le maintien des objectifs de rentabilité du projet;
- Ainsi on peut anticiper des nuisances potentielles moindres dans ce secteur et éviter ainsi des plaintes des riverains ;

Attendu qu'il fut convenu alors de soumettre au MDDEP cette position alternative 8A afin de s'assurer que ce ministère en fasse l'étude au même titre que les autres positions déjà soumises ;

Attendu que le promoteur a effectivement transmis à ce ministère, la documentation requise sur cette position alternative (document daté du 23 août 2012), que le ministère n'a exprimé aucune objection et qu'au début de décembre 2012 le ministre a donné son accord sur la recevabilité du projet de parc éolien communautaire à St Philémon;

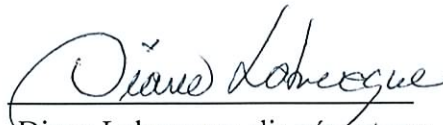
Il est proposé par Yolande Noël et résolu à l'unanimité des conseillers.

Que la municipalité de St Philémon appuie le choix de la position alternative 8A comme position formelle à privilégier dans le projet de parc éolien communautaire de St Philémon. En d'autres termes, que la position 8A soit dorénavant qualifiée dans le devis du projet comme la position formelle no 8; le tout en conformité avec les discussions qui ont eu cours au sein du comité de concertation éolien sur les mesures d'atténuations visant l'éloignement des éoliennes des habitations, tout en respectant les exigences de rentabilité du projet et sa recevabilité par le MDDEP.

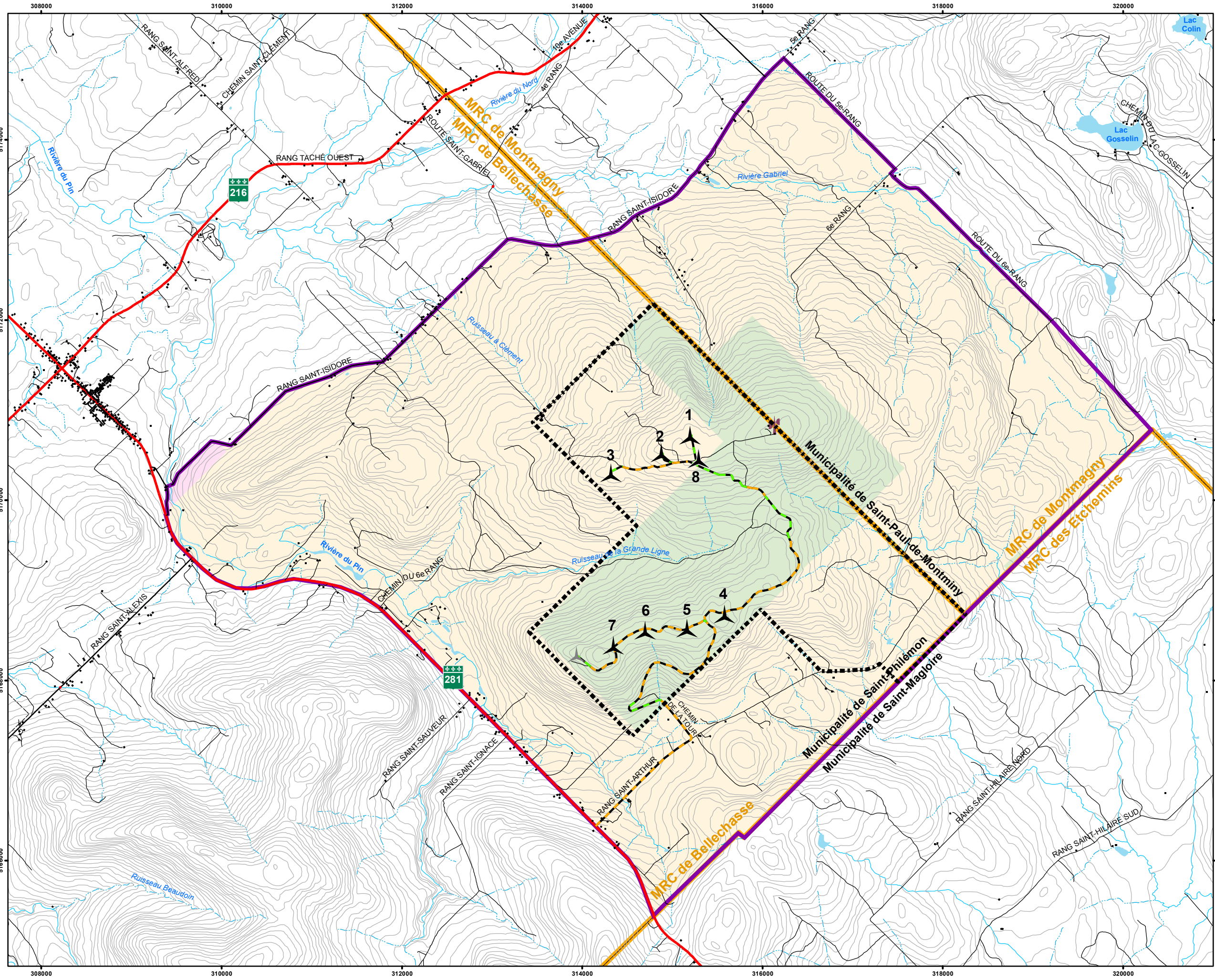
Copie certifiée conforme
Ce 18^{ième} jour de décembre 2012.



Daniel Pouliot, maire



Diane Labrecque, dir.gén. et sec.-très.



Parc éolien de Saint-Philémon

Infrastructures du projet
Configuration privilégiée

Infrastructures du projet

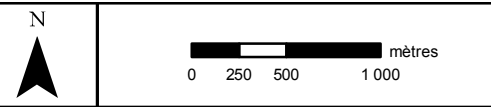
- Éolienne
- Site alternatif
- Chemin existant
- Nouveau chemin
- Domaine du parc éolien
- Zone d'étude

Autres éléments

- Bâtiment
- Tour de télécommunications
- Route collectrice pavée
- Chemin pavé
- Chemin non pavé
- Courbe de niveau (équi. 10 m)
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau
- Limite municipale
- Limite des MRC

Tenures

- Privée
- Publique
- Publique/Privée



Date : 8 janvier 2013